

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 11 juillet 2019 à 9h30
« Évolution des inégalités intragénérationnelles »

Document n° 7

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Évolution des débuts de carrière au fil des générations

Catherine Bac, note CNAV pour le COR

Objet : Evolution des débuts de carrière au cours des générations

Référence : 2019-038

Date : Juin 2019

Direction statistiques, prospective et recherche

Pôle : Evaluation

Auteur : C.Bac

Diffusion : Conseil d'Orientation des Retraites

Mots clés : débuts de carrière, durée validée à 30 ans

Résumé :

Afin d'éclairer les évolutions de début de carrière au fil des générations, une exploitation est réalisée sur la base des données de la Cnav pour les générations 1974, 1978, 1982 et 1986 (les résultats concernant la génération 1960 sont rappelés à titre de comparaison).

L'âge de fin d'étude n'est pas disponible dans les données mais est approximé par l'âge de première validation d'une année complète. En progression jusqu'aux générations nées au milieu des années 1970, cet âge est légèrement en recul depuis la génération 1980.

La durée validée à 30 ans reste cependant stable autour de 8 années. Ce résultat est toutefois à nuancer car, à 30 ans, l'ensemble des reports ne sont pas tous connus (trimestres autres régimes, chômage non indemnisé, majoration de durée d'assurance pour enfant, ...).

L'analyse des débuts de carrière montre la persistance des périodes validées au titre du chômage entre les générations des années 70 et celles des années 80. Pour les femmes, les périodes validées grâce à l'AVPF sont plus tardives mais restent importantes.

Les débuts de carrière influencent le parcours professionnel et les droits acquis en début de carrière conditionnent également l'âge de départ à la retraite¹. Entre la génération 1950 et celles nées au milieu des années 1970, la durée validée pour la retraite a baissé continuellement en lien avec l'allongement des études et les difficultés d'insertion sur le marché du travail. L'exploitation de l'Echantillon Inter-régimes de Cotisants 2013 montre une stabilisation autour de 8 ans des droits acquis à la retraite avant 30 ans² pour les générations nées entre 1974 et 1982.

L'exploitation des données disponibles au Système National de Gestion des Carrières (SNGC) présentée dans cette note permet de fournir des statistiques sur les âges de premières validations et des durées validées pour la retraite à 25 ans et à 30 ans. Elle a également pour objet de voir si des phénomènes de compensation sont à l'oeuvre en ce qui concerne la validation de trimestres, via le développement de l'activité durant les études, la validation de période de chômage, etc.

En effet, SNGC mémorise la totalité de la carrière de tous les assurés sociaux du régime général. La qualité d'assuré social s'acquiert par le versement d'une cotisation vieillesse. Ainsi, dès lors qu'un individu a un salaire cotisé, un salaire forfaitaire AVPF (Assurance Vieillesse des Parents au Foyer), un trimestre validé dans les autres régimes ou une Période Assimilée (c'est à dire une période d'interruption de travail assimilée à une période d'assurance), cette information est enregistrée dans le SNGC. L'alimentation du SNGC se fait en continu tout au long de la carrière par les informations transmises à partir des déclarations des employeurs et de certains organismes sociaux. Toutes ces informations sont conservées, contrôlées et sont exploitées pour le Droit à l'information des assurés et au moment de la liquidation de la retraite.

L'échantillon de la CNAV 2017, qui intègre les informations du SNGC, permet d'avoir les reports des cotisants arrêtés globalement au 31/12/2016. Cet échantillon a un taux de tirage au 1/20^{ème}, sur l'ensemble des générations. Relativement à l'EIC 2013, cet échantillon couvre toutes les générations et permet d'avoir des données plus récentes.

Cependant, les données de la CNAV ont une limite sur les reports des autres régimes. Certains régimes n'alimentant pas les reports carrière en continu, si ceux-ci sont bien connus pour les monopensionnés, cette connaissance n'est que partielle pour les polypensionnés. Néanmoins, en début de carrière, les reports des autres régimes sont plus limités. Les travaux de la DREES montrent d'ailleurs qu'avant 30 ans les validations au régime général sont plus importantes³ du fait des validations faites en cours d'études. Les résultats issus des données de la CNAV seront comparés à ceux obtenus sur l'EIC afin d'apprécier la couverture partielle des données du SNGC.

Par ailleurs, comme pour l'EIC, les données de la CNAV ont certaines limites concernant la non connaissance de certaines validations tant que la carrière n'est pas régularisée : certains trimestres d'activité non reportés, chômage non indemnisé, majoration, etc.. Par conséquent, l'âge moyen de la première validation peut être légèrement surestimé et les droits acquis sous-estimés.

¹ « Les trajectoires professionnelles de la génération 1950 », M. Ramos Gorand, 2018, Les Cahiers de la Cnav n°11

² «Retraite: à 30 ans, les femmes ont validé presque autant de trimestres que les hommes » L. Salembier, Etudes et Résultats n°980, Octobre 2016. Il est à noter que dans cette étude, la Drees a imputé des trimestres au titre du service national, contrairement à la présente étude.

³ « Tant pour les hommes que pour les femmes, la part de la CNAV est passée d'environ 82 % pour la génération 1950 à près de 85 % pour les générations 1966 et 1970 », page 38, Rapoport B. (2009), En début de carrière, moins d'acquisition de droits à la retraite pour les jeunes générations, DREES, Dossiers solidarité et santé, n°10.

Sur la base des données de cet échantillon, nous étudions donc l'évolution des âges de premières validations ainsi que les durées validées à 25 et à 30 ans pour les générations nées dans les années soixante dix et quatre vingts, et plus particulièrement les générations 1974, 1978, 1982 et 1986 (30 ans en 2016). A titre de comparaison, les valeurs concernant la génération 1960 sont aussi rappelées. Des premières informations sur la génération 1991 (25 ans en 2016) sont également présentées.

Les âges de premières validations

La première validation d'un droit à retraite au régime général ne correspond pas toujours au premier salaire perçu. En effet, si le salaire annuel est inférieur à un certain seuil (200 heures de smic avant 2014 et 150 heures à partir de janvier 2014), aucun trimestre ne sera validé sur l'année.

Deux indicateurs sont mobilisés pour cerner le début des carrières :

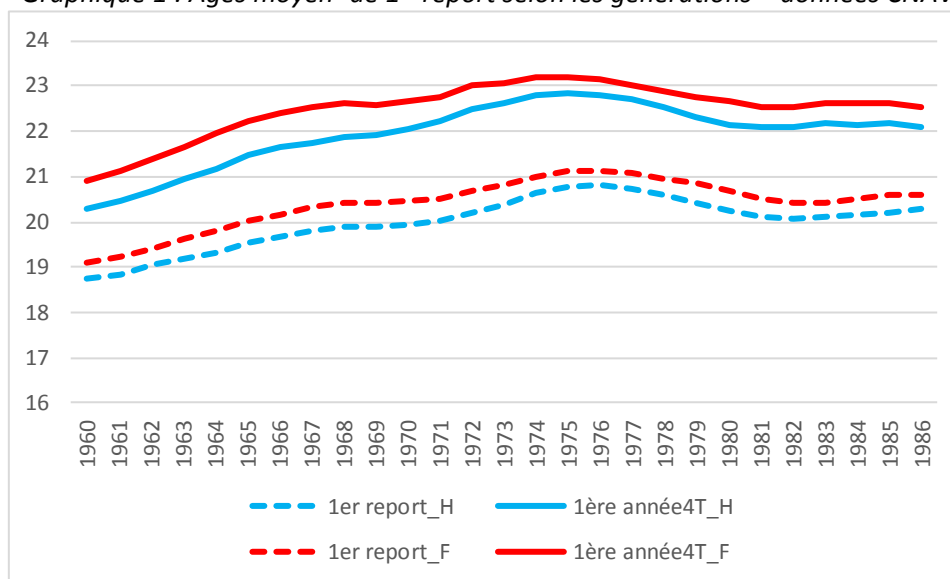
- L'âge de première validation : cet âge ne correspond pas nécessairement à l'entrée réelle dans la vie active ;
- L'âge de première validation d'une année complète (validation de 4 trimestres) qui est susceptible de mieux décrire le début de la vie active ;

Après avoir progressé jusqu'aux générations nées au milieu des années 1970 pour atteindre en moyenne près de 21 ans pour l'âge de premier report (respectivement 20 ans et demi pour les hommes, 1^{er} report_H, et 21 ans pour les femmes, 1^{er} report_F) et 23 ans pour l'âge de la première validation d'une année complète (respectivement 22,8 ans pour les hommes, 1^{ère} année4T_H, et 23,2 ans pour les femmes, 1^{ère} année4T_F), les âges de début d'activité ont baissé avant une relative stabilisation pour les générations nées dans la première moitié des années 1980. Pour la génération 1986, l'âge de première validation d'une année complète s'élève à 22 ans pour les hommes et 22 ans et demi pour les femmes.

Si l'écart de l'ordre de 2 ans entre l'âge de premier report et celui de première validation d'une année complète reste stable, la convergence des âges observée entre hommes et femmes jusqu'aux générations nées en 1975 ne se prolonge pas sur les dernières générations : les débuts d'activité des hommes sont toujours plus précoces d'environ 6 mois que ceux des femmes, qui font des études plus longues.

Enfin, la comparaison avec les âges de première validation d'une année complète issus de l'EIC 2013 montre une évolution à la baisse similaire et des âges très proches. En particulier, ceux constatés pour la génération 1982 sont identiques.

Graphique 1 : Ages moyen * de 1^{er} report selon les générations – données CNAV



Champ : assurés qui ont eu au moins un report avant le 31 décembre de l'année des 30 ans
*l'âge moyen est l'âge atteint le 31 décembre de l'année de première validation ou de validation de 4 trimestres.

Source : Echantillon CNAV au 1/20^{ème} 2017.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la baisse des âges de début d'activité :

- La fin de l'allongement de la durée des études. En effet, après un allongement très rapide de la durée de scolarité entre 1985 et 1995. Alors qu'au milieu des années 80, moins de la moitié des jeunes de 18 ans étaient en cours d'études, cette proportion dépasse 80 % au début des années 90 et est un peu en dessous de 80 % depuis 2002-2003⁴.
- Les situations de cumul d'études et d'activité : les comportements d'activité des jeunes une fois leurs études achevées s'étant peu modifiés au cours de ces quinze dernières années, les variations du taux d'activité des jeunes ont reflété celles des situations mixtes d'étude et d'activité, et en particulier celles de l'alternance⁵.
- Enfin, à partir de janvier 2014, le salaire minimum pour valider un trimestre est passé de 200 heures de smic à 150 heures de smic, il est alors plus facile de valider un trimestre.

Par ailleurs, l'évolution du taux de chômage, qui est particulièrement sensible aux variations de la conjoncture sur cette tranche d'âge (voir en annexe) en raison de la proportion des emplois courts, peut ralentir l'insertion professionnelle des jeunes. En particulier, la récession du début des années 1990 a pu retarder l'insertion des générations nées au milieu des années 1970.

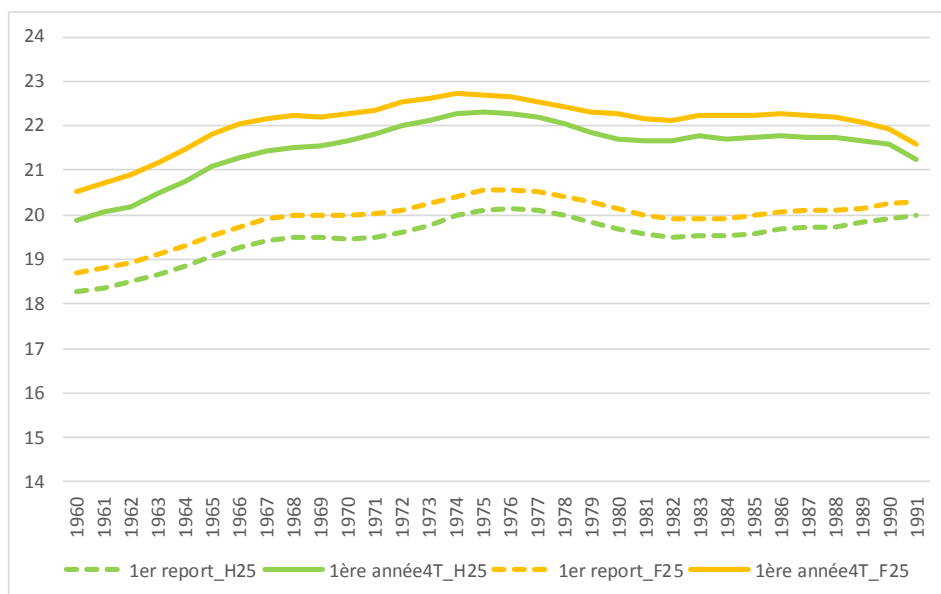
Afin d'éclairer l'évolution sur des générations récentes, le champ est restreint aux assurés qui ont eu au moins un report avant ou au plus tard l'année des 25 ans (graphique 2). L'exclusion des assurés entrants sur le marché du travail entre 25 et 30 ans entraîne un décalage des âges à la baisse entre les graphiques 1 et 2.

⁴ "L'emploi des jeunes", Dares, document d'études n°166, Novembre 2011.

⁵ Rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes, Janvier 2017, France Stratégie, Dares.

En termes de tendance, les âges de première validation d'une année complète continuent à baisser et, sur ce champ restreint, l'écart avec l'âge au premier report n'est plus que d'une année pour les dernières générations observées. Cette convergence peut s'expliquer par des situations de cumul emploi études plus fréquentes, plus tardives (potentiellement à un niveau de qualification plus élevé) et qui permettent de valider plus de trimestres depuis le début des années 2000⁶ (voir en particulier).

Graphique 2 : Ages moyen de 1^{er} report selon les générations – données CNAV



Champ : assurés qui ont au moins un report avant le 31 décembre de l'année des 25 ans
Il s'agit de l'âge atteint le 31 décembre de l'année de première validation ou de validation de 4 trimestres.

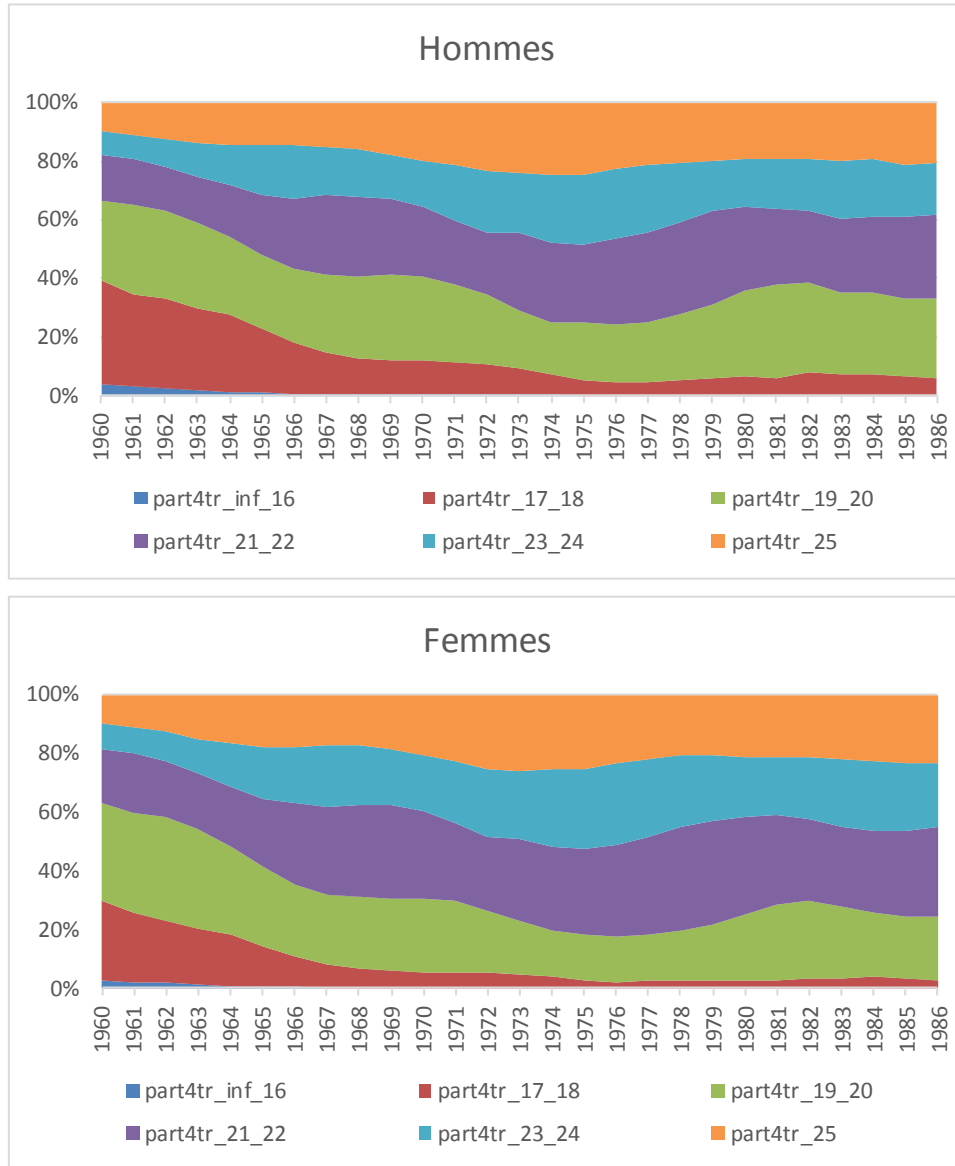
Source : Echantillon CNAV au 1/20^{ème} 2017.

A défaut de disposer de l'âge de fin d'études dans les données de la CNAV, il est possible d'approcher la progression des niveaux d'études au fil des générations en étudiant l'évolution avec les générations de la répartition des âges de première année complète.

Parmi les assurés qui ont validé au moins une année complète au plus tard l'année des 30 ans, plus de la moitié des générations nées au milieu des années 1980 a validé une première année complète avant 23 ans. Pour la majorité des générations nées 10 ans plus tôt, cet âge était supérieur à 23 ans.

⁶ « l'apprentissage aspiré par le haut » Arrighi P. et Brochier D. (2005), Bref Cereq n°217

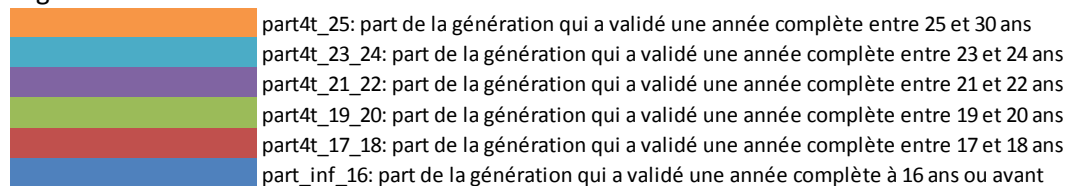
**Graphique 3 – Distribution des âges de 1^{ère} année complète selon les générations
Hommes & Femmes ayant un report avant 30 ans**



Champ : assurés qui ont au moins une année complète avant le 31 décembre de l'année des 30 ans
Source : Echantillon CNAV au 1/20^{ème} 2017.

Lecture : 31% des hommes de la génération 1982 ont une première année complète entre 19 et 20 ans, parmi ceux qui ont au moins une année complète avant le 31 décembre de l'année des 30 ans.

Légende :



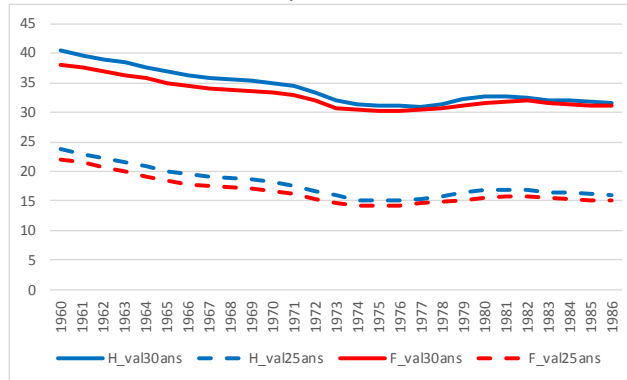
La durée validée à 25 ans et à 30 ans au régime général

Le nombre de trimestres validés à 30 ans a baissé au fil des générations, passant de près de 40 trimestres pour les hommes et 38 pour les femmes de la génération 1960 à environ 30 trimestres pour la génération 1977 (graphique 3). Depuis, le nombre de trimestres est en légère progression. Il s'élève à 31,5 trimestres pour la génération 1986 (Tableau 1).

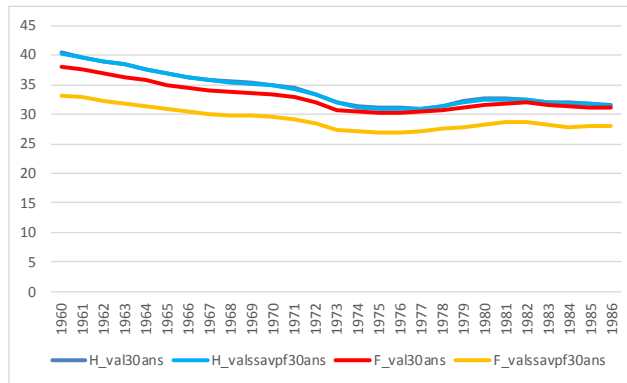
Cette évolution est de même ampleur que celle constatée avec l'EIC jusqu'à la génération 1982. La DREES constate globalement une durée de 32 trimestres pour les générations nées entre 1974 et 1982 (Etudes et Résultats n°980, Octobre 2016).

Par ailleurs, l'écart des durées entre hommes et femmes est très faible à 30 ans, une part importante de la résorption de cet écart est à mettre en lien avec l'apport de l'AVPF (graphique 3b) et sans doute également avec le recul de l'âge à la maternité.

Graphique 4 – Evolution du nombre moyen de trimestres validés à 25 ans et à 30 ans



Graphique 4b – Evolution du nombre moyen de trimestres validés à 30 ans avec et sans les trimestres AVPF



Champ : assurés qui ont au moins un report avant le 31 décembre de l'année des 30 ans

Source : Echantillon CNAV au 1/20^{ème} 2017.

Lecture : En moyenne, les hommes de la génération 1983 ont validé 32 trimestres et les femmes de la même génération 31,5 trimestres. Si les trimestres d'AVPF sont neutralisés (valssavpf), la durée moyenne des hommes n'est pas modifiée tandis que celle des femmes est de 28 trimestres.

Légende :

	H_val30ans nombre de trimestres validés à 30 ans pour les hommes
	H_valssavpf30ans nombre de trimestres validés à 30 ans hors AVPF pour les hommes
	F_val30ans nombre de trimestres validés à 30 ans pour les femmes
	F_valssavpf30ans nombre de trimestres validés à 30 ans hors AVPF pour les femmes

Pour les assurés qui ont au moins un report le 31 décembre de l'année des 30 ans, l'évolution de la durée validée à 25 ans reflète celle des âges de début d'activité (Tableau 1).

On retrouve ainsi une baisse de la durée moyenne entre la génération 1960 et celles nées au milieu des années 1970 puis un léger redressement pour les générations nées dans les années 1980. Le début d'activité plus précoce pour les hommes se traduit par une durée supérieure d'un trimestre à 25 ans.

La convergence entre hommes et femmes des durées validées à 30 ans s'explique par le rattrapage d'un demi-trimestre en moyenne entre 26 et 30 ans. Si les femmes de la génération 1986 valident en moyenne 16 trimestres sur les 20 possibles, l'absence de validation des hommes est un peu supérieure à un an sur cette période.

Tableau 1 : durées moyennes validées à 25, entre 26 et 30 ans et à 30 ans, par sexe et par génération (en trimestres)

Génération	à 25 ans			entre 26 et 30 ans			à 30 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1960	23,7	22,0	22,9	16,7	16,0	16,4	40,4	38,1	39,3
1974	15,2	14,3	14,8	16,1	16,1	16,1	31,3	30,4	30,9
1978	15,8	14,8	15,3	15,6	15,9	15,7	31,3	30,7	31,0
1982	16,9	15,8	16,4	15,6	16,1	15,8	32,5	31,9	32,2
1986	16,0	15,2	15,6	15,5	16,0	15,8	31,5	31,2	31,4

Champ : assurés qui ont au moins un report avant le 31 décembre de l'année des 30 ans

Source : Echantillon CNAV au 1/20^{ème} 2017

Le tableau 2 permet d'apporter une information sur l'évolution pour les générations les plus récentes. Malgré la baisse de l'âge à la première année d'activité complète à partir des générations nées au milieu des années 80 (graphique 2), le recul de l'âge au premier report explique probablement le léger repli de la durée validée à 25 ans pour la génération 1991. Par rapport à la génération 1986, les hommes de la génération 1991 valident un trimestre de moins à 25 ans.

Tableau 2 : durées moyennes validées à 25 ans, par sexe et par génération (en trimestres)

Génération	Durée validée à 25 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble
1960	24,7	22,9	23,8
1974	16,5	15,5	16,0
1978	17,1	16,1	16,6
1982	18,1	17,1	17,6
1986	17,3	16,5	16,9
1991	16,4	16,0	16,2

Source : Echantillon CNAV au 1/20^{ème} 2017.

Champ : assurés qui ont eu au moins un report avant le 31 décembre de l'année des 25 ans.

Les différents types de validation

Au cours de leur carrière, les assurés du régime général peuvent reporter à leur compte retraite différents types de trimestres ; ces validations peuvent être :

- au titre d'une activité professionnelle : le nombre de trimestres reportés dépend du revenu si l'activité relève du régime général ou d'un régime aligné, et correspond au nombre de trimestres obtenus dans le régime d'affiliation, dans le cas d'une activité relevant d'un régime non aligné ;
- au titre d'une période assimilée (chômage, maladie, maternité, invalidité, période militaire ou autre période assimilée) : le nombre de trimestres reportés dépend le plus souvent de la durée d'interruption d'activité, selon sa nature : par exemple, 50 jours de chômage indemnisé permettent de valider une période assimilée (un trimestre) pour chômage, et 60 jours d'indemnisation d'assurance maladie au cours d'un trimestre civil donnent droit à une période assimilée (un trimestre) pour maladie ;
- pour une interruption d'activité donnant droit à l'Assurance vieillesse parents au foyer : des cotisations vieillesse sont versées par les caisses d'allocations familiales pour le compte des assurés bénéficiaires de certaines prestations familiales ; le nombre de trimestres reportés au compte dépend alors des montants des salaires forfaitaires pris en charge par la Cnaf.

Sur une même année, peuvent être portés au compte une combinaison de types de trimestres (par exemple activité professionnelle et chômage). Pour chaque type de trimestre, les différentes règles de validation donnent la possibilité de reporter au compte un nombre maximum de trimestres variable selon le type ; lors du calcul du montant de la retraite, les trimestres sont écrêtés à quatre par an.

Afin de se rapprocher le plus possible d'une notion de durée de calendrier dans le calcul du nombre moyen de trimestres, le nombre maximum de trimestres d'une année de chaque type est écrêté à quatre et le nombre de trimestres par type est recalculé pour obtenir un total de quatre trimestres au maximum sur une année. Les exemples qui suivent explicitent cette procédure :

Exemple 1 : un assuré ayant validé 9 trimestres pour activité et 4 pour chômage se verra compter pour cette année 2 trimestres pour l'activité et 2 pour le chômage (9 trimestres pour activité ramenés à 4 + 4 trimestres pour chômage = 8 trimestres au total ; trimestres pour activité = $4 / 8 * 4 = 2$; trimestres pour chômage = $4 / 8 * 4 = 2$).

Exemple 2 : pour un assuré ayant validé 3 trimestres pour l'activité et 1 trimestre pour maladie, le nombre de trimestres de l'année n'est pas recalculé.

Cette composition de la durée validée peut différer de celle présentée dans d'autres études en raison du mode de calcul. En effet, elle ne reflète pas l'acquisition de droit à la retraite mais décrit la trajectoire professionnelle. La répartition des différents types de validation est présentée pour les générations 1974, 1978, 1982 et 1986 (avec un rappel des valeurs pour la génération 1960).

La génération 1960 se distingue par un nombre plus important de trimestres autres régimes qui ne sont peut-être pas encore tous reportés pour les générations plus récentes. Pour les hommes, la part des trimestres cotisés représente entre 85 et 90% de la durée validée à 30 ans pour toutes les générations tandis que pour les femmes, cette part est stable à environ 75%.

Pour les hommes des générations les plus jeunes, il n'y a plus de trimestres « autres » composés principalement par le service militaire, en lien avec la suppression de celui-ci pour les générations nées dans les années 1980 mais cela se traduit par une part un peu plus élevée du chômage dans la durée validée.

Par ailleurs, la légère baisse de la part de l'AVPF pour les femmes, de 16% pour les femmes de la génération 1960 à 14 % pour celles de la génération 1982, peut s'expliquer par le recul de l'âge à la première maternité. En effet, la part des périodes assimilées pour la maladie ou la maternité diminue pour les plus jeunes générations.

Tableau 3 – Répartition des trimestres validés à 30 ans selon le type

Hommes					
	1960	1974	1978	1982	1986
activité RG (Régime général)	69%	74%	78%	79%	79%
activité AR (Autres régimes)	20%	11%	10%	10%	10%
maladie	1%	1%	1%	1%	1%
chômage	6%	10%	9%	9%	10%
avpf	0%	0%	0%	0%	1%
autres	4%	4%	1%	0%	0%
total	100%	100%	100%	100%	100%

Femmes					
	1960	1974	1978	1982	1986
activité RG (Régime général)	58%	65%	67%	68%	67%
activité AR (Autres régimes)	16%	7%	8%	9%	9%
maladie	3%	3%	2%	2%	2%
chômage	8%	11%	9%	9%	9%
avpf	16%	14%	13%	13%	13%
autres	0%	0%	0%	0%	0%
total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Echantillon CNAV au 1/20^{ème} 2017.

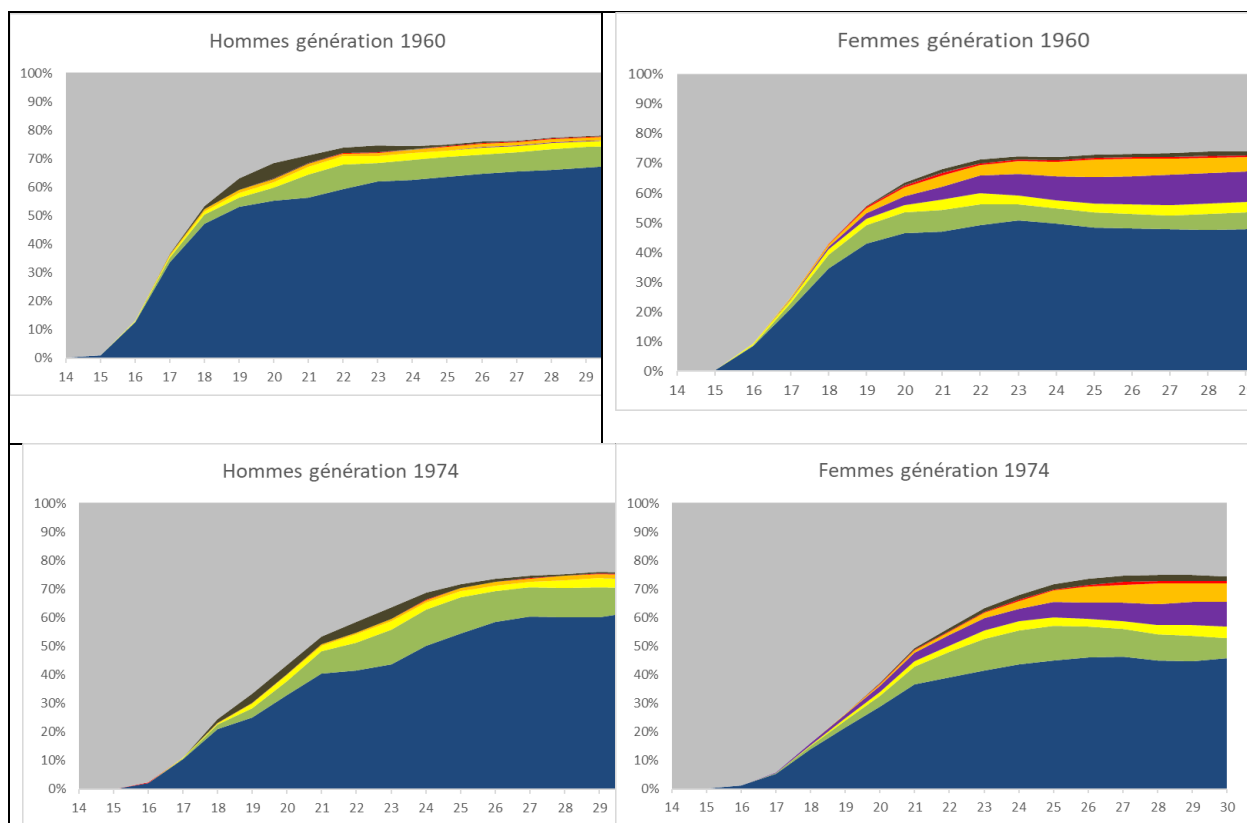
Champ : assurés qui ont eu au moins un report avant le 31 décembre de l'année des 30 ans.

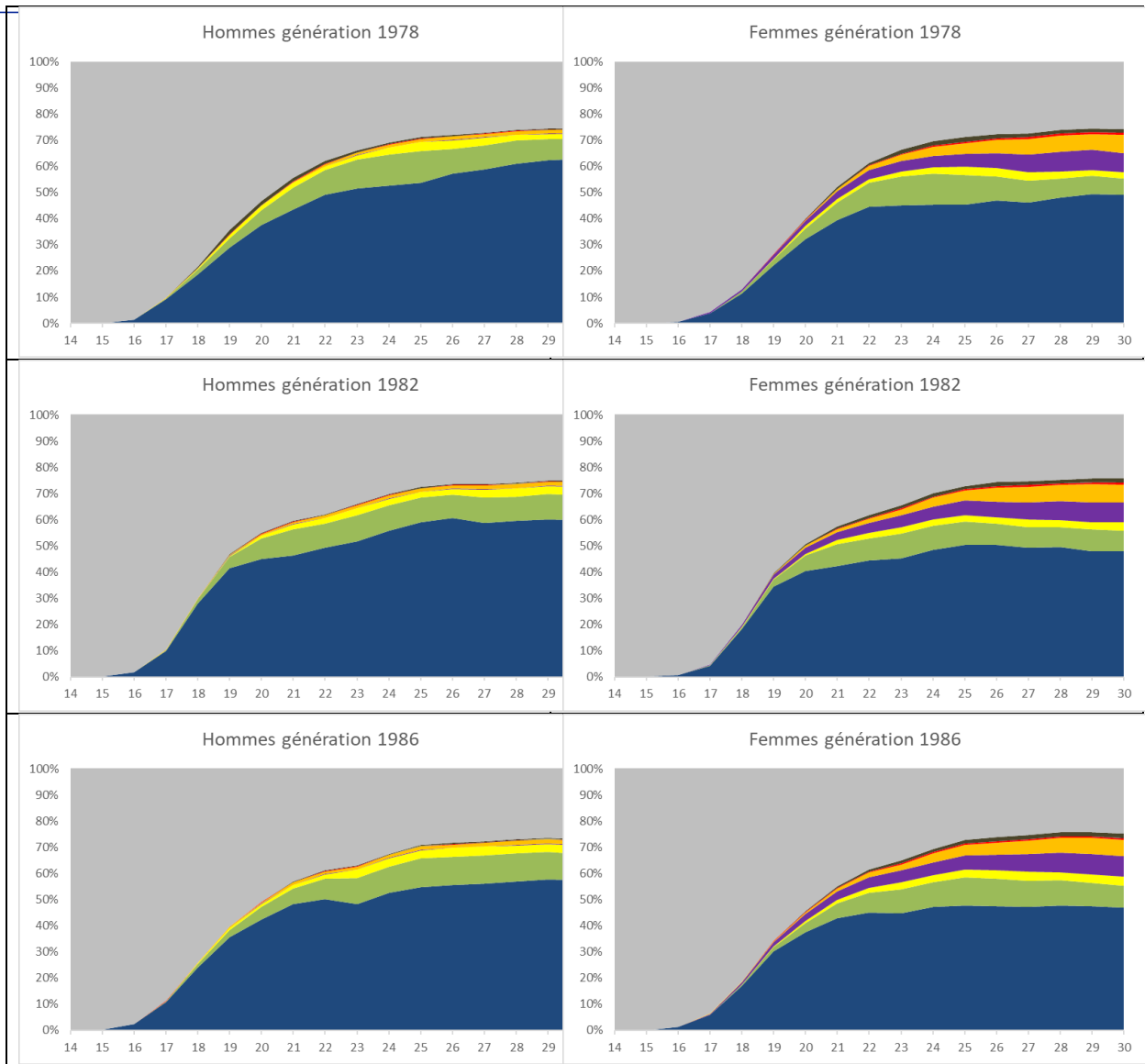
Il est possible d’avoir une vision de la carrière moyenne par génération entre 14 et 30 ans en observant des « chronogrammes ». Ce type de graphique présente les proportions cumulées d’individus dans les différents états. Dans le cas ici présenté, pour chaque âge compris entre 14 et 30 ans, on y voit le pourcentage de cotisants qui ont reporté à leur compte un certain type de trimestres. Chaque situation annuelle est codée selon neuf états, en fonction des types de trimestres reportés au compte (voir la légende). Les chronogrammes, construits pour les deux sexes et pour chaque génération (1960, 1974, 1978, 1982 et 1986) illustrent les évolutions entre ces générations.

En particulier, ces chronogrammes illustrent le rythme auquel se fait l’entrée dans la vie active. Si l’insertion est rapide pour la génération 1960, elle se fait plus progressivement pour les générations nées dans les années 1970 avant de retrouver un rythme plus rapide pour les générations nées dans les années 1980 mais avec un décalage. Par exemple, la part des hommes en emploi de la génération 1960 passe de 47% à 18 ans à 59% à 22 ans. Entre ces deux âges, la part des hommes de la génération 1974 passe de 21% à 41% et enfin, pour ceux de la génération 1986, de 25% à 50%.

On observe également une augmentation des périodes validées au titre du chômage ainsi que des années validées au titre de l’activité et du chômage qui demeure importante pour les générations nées dans les années 1980.

Pour les femmes, les chronogrammes illustrent le recul de l’âge à la maternité et de son effet sur l’activité féminine. A 25 ans, 6,5% des femmes de la génération 1960 ont une période assimilée au titre de la maladie/maternité et 9% ont une période validée grâce à l’AVPF (mis en place en 1972). Pour celles qui sont nées 26 ans plus tard, au même âge, 4,4% valident une période assimilée au titre de la maladie/maternité et 5,5% au titre de l’AVPF : au total, cela représente une baisse de 5 points de la part des femmes concernées par une maternité ou de jeunes enfants.

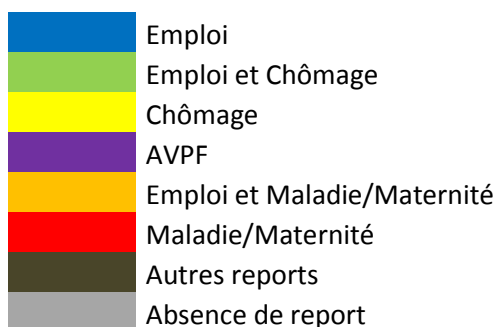




Source : Echantillon CNAV au 1/20^{ème} 2017.

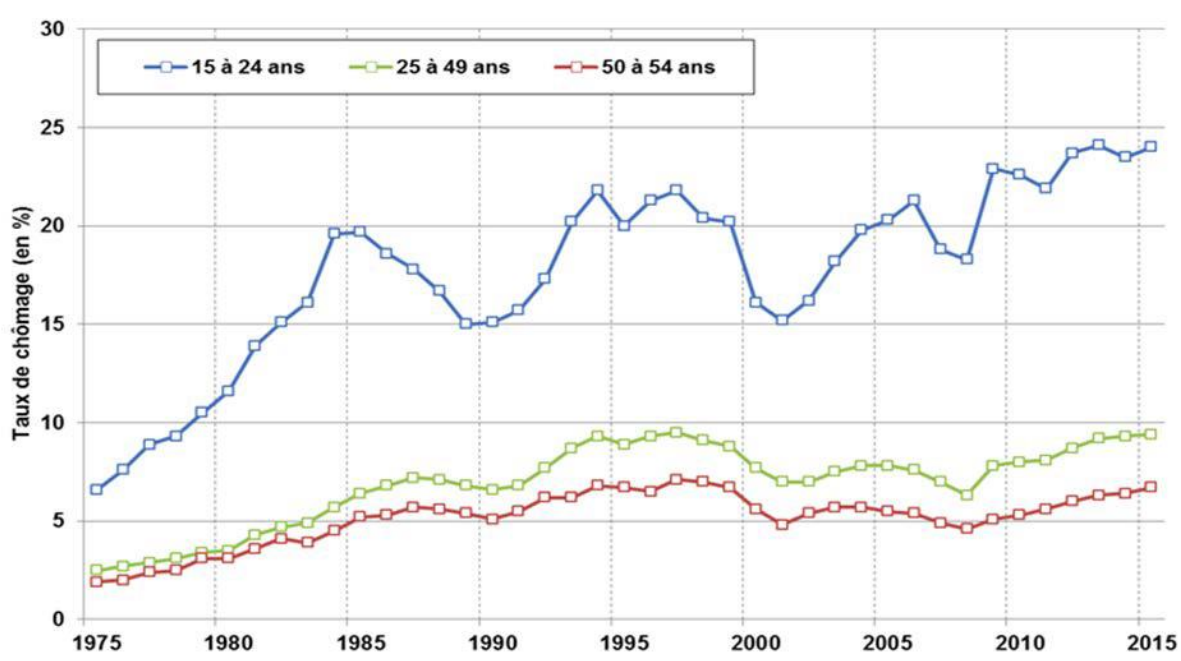
Champ : assurés qui ont eu au moins un report avant le 31 décembre de l'année des 30 ans.

Légende :



Clé de lecture : A l'âge de 25 ans, pour les hommes de la génération 1960, on compte 25% des hommes qui n'ont validé aucun trimestre (certaines validations pourront apparaître au moment de la régularisation de carrière), 64% ont eu des trimestres validés au titre de l'activité, 7% qui ont eu la même année des reports au titre de l'activité et du chômage, 2% au titre du chômage et 1,3% au titre de l'activité et de la maladie et 0,7% qui sont dans une autre situation.

Annexe : Évolution des taux de chômage par tranche d'âge entre 1975 et 2015



Note : le taux de chômage est entendu au sens du BIT.

Source : Insee, enquête Emploi, calculs France Stratégie

Extrait du Rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes, Janvier 2017, France Stratégie, Dares, page 10